Date de dépôt : 30 janvier 2014

Pétition

Loi sur la rente-pont AVS du 3 octobre 2013 (B 5 20)

Mesdames et Messieurs les députés,

L'AMPIA, association des membres pensionnés de la CIA (CPEG depuis le 1^{er} janvier 2014 – Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève), forte de 5200 membres, reçoit depuis le début de l'année de très nombreuses plaintes de ses membres ayant pris un PLEND depuis l'année 2010. Il en est de même pour l'ADP-EPM, association des membres pensionnés des établissements publics médicaux, forte de 800 membres.

Ils ont en effet reçu du directeur général du service du personnel de l'Etat une lettre leur annonçant devoir restituer dès le 1^{er} janvier 2014 tout gain perçu, jusqu'à concurrence de la rente PLEND octroyée.

Cette demande est une application de la Loi B 5 20, votée l'automne dernier par le Grand Conseil, laquelle constitue manifestement une application rétroactive de la loi en question. Cette façon de procéder est en opposition manifeste avec la Loi A 2 10 : Loi sur les effets et applications des lois (LEAL) du 14 ventôse XI, toujours en vigueur.

Le 24 novembre, avant la promulgation de ladite Loi B 5 20, nous avons interpellé le Conseil d'Etat par une lettre – dont votre Conseil a reçu copie.

Devant l'imbroglio juridique que ne manquera pas d'entraîner cette situation, nos Associations sollicitent du Grand Conseil une modification de la Loi B 5 20 visant à en supprimer l'article 20, al. 3. Cette disposition transitoire est en effet contraire au droit, et seul le Grand Conseil a le pouvoir de remédier à cette situation.

P 1892 2/2

Nous restons à votre disposition pour tout complément et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations respectueuses.

N.B. 2 signatures p.a. AMPIA Association des membres pensionnés de la CIA Monsieur Daniel Pilly Président 95, route de Florissant 1206 Genève

ADP-EPM

Association des membres pensionnés des établissements publics médicaux Monsieur Nino Muraca Président